



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 août 2010
Français
Original : anglais

Vingt et unième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Par sa résolution 1885 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2010 et m'a prié de lui rendre compte des progrès accomplis par rapport aux objectifs clefs énoncés dans mes rapports du 8 août 2007 (S/2007/479) et du 19 mars 2008 (S/2008/183). On trouvera dans le présent rapport un exposé des principaux faits nouveaux survenus au Libéria depuis mon rapport du 17 février 2010 (S/2010/88) et mes recommandations concernant le renouvellement du mandat de la Mission.

II. Événements marquants

A. Situation politique

2. Les préparatifs des élections présidentielles et législatives qui doivent se tenir en 2011 se sont intensifiés au cours de la période considérée. Les acteurs de la société civile et d'autres intervenants ont accentué les pressions sur le Parlement et la Présidente pour qu'ils mettent fin à l'impasse dans laquelle se trouvait le projet de loi électorale, définissant le seuil de population applicable au découpage des circonscriptions. À deux reprises, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf a opposé son veto à des versions initiales du projet, pour des raisons d'ordre constitutionnel et financier. Le Parlement a adopté le projet de loi le 22 juillet et la Présidente l'a signé le 2 août. Le compromis voté par le Parlement maintient les 64 circonscriptions électorales telles qu'elles étaient délimitées lors des élections de 2005 et attribue neuf sièges supplémentaires aux comtés les plus peuplés, sans prendre en compte les résultats du recensement de 2008. Une organisation de la société civile avait déposé auprès de la Cour suprême une requête d'interdiction de statuer concernant l'Institut libérien de statistique et de services d'information géographique, la Commission électorale nationale et le Parlement, au motif que le recensement de 2008 était entaché d'erreurs et qu'il ne pouvait servir de base à l'établissement des listes électorales. La Cour suprême a examiné le dossier en séance plénière mais n'a rendu aucun jugement. L'enlisement du débat sur le seuil de population dans les deux chambres a retardé de nombreux préparatifs électoraux essentiels.



3. Le 1^{er} avril, le Sénat a adopté une résolution tendant à amender, par voie de référendum, deux dispositions électorales figurant dans la Constitution de 1986, en vue de reporter la tenue des élections du mois d'octobre au mois de novembre, et d'adopter un mode de scrutin majoritaire à un tour pour toutes les consultations électorales, à l'exception de l'élection du président et de celle du vice-président, décidées à la majorité absolue. Le 13 juillet, le Parlement a adopté une résolution tendant à modifier quatre dispositions constitutionnelles, et notamment à ramener le délai de résidence à cinq ans pour les candidats à la présidence et à la vice-présidence. Ces amendements à la Constitution doivent être approuvés à la majorité des deux tiers des votants appelés à se prononcer lors d'un référendum national qui doit se tenir un an au moins après l'adoption du texte par le Parlement. La Commission électorale nationale est d'avis que le retard pris par les négociations devant aboutir à un accord sur la résolution conjointe des deux chambres limite la possibilité d'organiser un référendum sur les propositions d'amendements avant les élections de 2011.

4. Après la signature avec le Gouvernement, le 14 avril, du projet d'appui aux élections des Nations Unies, un groupe de coordination des donateurs a été créé aux fins d'en coordonner la mise en œuvre et de mobiliser les ressources nécessaires pour remédier aux dernières lacunes avant les élections. Plus de 32 millions de dollars de promesses de dons ont été reçues, le coût total étant estimé à 38,3 millions. Ce montant ne comprend pas les coûts liés à l'organisation d'un éventuel deuxième tour de scrutin, dans le cas où le référendum ne pourrait avoir lieu à temps. Les crédits alloués à la Commission électorale nationale devraient augmenter pour l'exercice 2010/11, et les partenaires internationaux se concentrent sur le renforcement de ses capacités à long terme.

5. Les candidats déclarés et les partis politiques ont commencé à se préparer pour les élections de 2011. À ce jour, sept candidats, dont la Présidente Ellen Johnson Sirleaf, ont déclaré leur intention de se présenter à l'élection présidentielle. Parallèlement, les 17 partis politiques enregistrés ont exploré les possibilités d'alliance et de fusion. La fusion du Parti de l'unité avec le Parti d'action libérien et le Parti d'unification libérien est près d'être conclue. Sous la direction du Congrès pour le changement démocratique, huit partis d'opposition poursuivent des discussions en vue de former une « grande coalition ». Sous la houlette de l'Alliance démocratique, un troisième groupe ralliant le Parti de la liberté et plusieurs personnalités du Parti patriotique national et du nouveau Mouvement pour une alternative démocratique se dessine. Cinq nouveaux partis sont parvenus à différents stades du processus d'enregistrement auprès de la Commission électorale nationale; l'acceptation éventuelle de leur dossier porterait à 22 le nombre total de partis déclarés.

6. Le 20 juin, la Commission électorale nationale a organisé une élection partielle destinée à pourvoir le siège de député laissé vacant par le décès d'un élu du comté de River Gee. Le deuxième tour, qui s'est tenu le 3 août, a été remporté par un candidat du Parti de l'unité. Cette élection partielle, la neuvième depuis 2006, a fourni à la Commission une nouvelle occasion d'améliorer ses capacités.

7. Conformément à la loi portant création de la Commission Vérité et réconciliation, la Présidente a présenté le 10 mars son premier rapport trimestriel sur les progrès de l'application des recommandations formulées dans le rapport de ladite Commission à l'adresse du Parlement. Dans son rapport, la Présidente

indiquait qu'elle avait demandé au Ministère de la justice et à la Commission de la réforme législative d'analyser les recommandations ayant des incidences juridiques et d'explorer les possibilités d'appliquer celles qui en étaient dépourvues. Néanmoins, le deuxième rapport trimestriel, qui aurait dû être présenté en juin, ne l'a toujours pas été. À ce jour, aucun mécanisme n'a été créé en vue d'appliquer les recommandations. La création de la Commission nationale indépendante pour les droits de l'homme a été une nouvelle fois reportée lorsque le Parlement a rejeté en bloc en février les candidats proposés à cette fin. Cela a pour effet de retarder l'application des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, puisque la Commission pour les droits de l'homme aura notamment pour tâche d'assurer le suivi de ces recommandations.

8. La lutte contre la corruption a pris une nouvelle ampleur, même si les audits que la Commission générale de vérification des comptes a conduits à grand renfort de publicité auprès des Ministères de l'éducation, des finances, de la santé, des terres, des mines et de l'énergie et des travaux publics ont suscité un vif débat dans la presse, certains accusant la Commission d'obéir à des calculs politiques. Si ces audits ont révélé l'absence généralisée de contrôles internes élémentaires, leur contenu a été occulté par l'âpreté du débat public, à caractère politique qui, jetant le doute sur la crédibilité de la Commission, a freiné l'application des recommandations formulées dans les rapports d'audit et accru le sentiment que l'impunité règne. Les vifs différends publics qui ont opposé la Commission aux entités soumises à un audit risquent de nuire aux efforts du Gouvernement pour combattre la corruption.

9. La Commission anticorruption a achevé ses enquêtes relatives à huit affaires et a recommandé que quatre d'entre elles donnent lieu à des poursuites, visant notamment l'ancien Inspecteur général de la Police nationale libérienne et plusieurs employés du Ministère des finances. La Commission a également poursuivi sa campagne nationale de lutte contre la corruption. Dans le même temps, le Tribunal pénal « C » a prononcé sa première condamnation dans une importante affaire de corruption concernant le transfert illégal de fonds en provenance de la Banque centrale du Libéria.

B. Conditions de sécurité

10. La situation en matière de sécurité est stable dans l'ensemble, quoique précaire. Les tensions ethniques et communautaires, les différends relatifs à l'accès aux terres et aux ressources et la défiance à l'égard du système pénal continuent d'affecter les conditions de sécurité. Les délits graves comme les viols et les vols à main armée demeurent courants. Point particulièrement préoccupant, les victimes des viols signalés au cours de la période considérée avaient dans plus de 70 % des cas moins de 16 ans.

11. Des différends bénins continuent de dégénérer en troubles graves et déstabilisateurs, comme l'illustre la violence endémique qui a sévi en février dans le comté de Lofa, où les Lormas, majoritairement chrétiens, se sont opposés aux Mandingues musulmans suite à des allégations de meurtre rituel, aggravant ainsi les tensions ethniques existantes. Les deux groupes, armés entre autres de sabres et de fusils, se sont affrontés et s'en sont pris à des lieux de culte et à d'autres biens. Quatre personnes ont été tuées, 18 autres blessées et de nombreuses églises,

mosquées et maisons ont été détruites ou incendiées. Dans le chaos, 58 prisonniers se sont évadés, dont 39 sont encore en fuite. Il a fallu l'intervention du personnel militaire et de police de la MINUL, associée au Groupe d'intervention d'urgence de la Police nationale libérienne, pour rétablir l'ordre.

12. En avril, des tensions se sont également produites à Harper, dans le comté de Maryland, lorsqu'un marabout a désigné les auteurs présumés d'un meurtre rituel, entraînant l'arrestation de 18 personnes, dont certaines personnalités influentes dans le comté, suivie d'une manifestation qui a rassemblé 300 habitants. La présence en nombre de la Police nationale et de la MINUL a permis d'éviter une flambée de violence. Le personnel du Groupe d'intervention d'urgence est resté déployé pendant plusieurs semaines. L'incident n'est toujours pas clos : six des suspects initiaux attendent leur procès en détention provisoire. Une série d'incidents moins graves provoqués par des marabouts prétendant désigner les auteurs de meurtres non résolus ont suivi dans les comtés de Nimba et de Lofa.

13. Plusieurs émeutes ont eu lieu, dont certaines ont eu pour cause la défiance à l'égard de la police et du système judiciaire. Le 27 février, un policier qui n'était pas en service a été brûlé vif par une foule en colère après avoir abattu un homme pour des raisons inexplicables. Un soldat des Forces armées du Libéria qui tentait de lui porter secours a été attaqué par la foule et n'a pas survécu à ses blessures. Au début du mois de juillet, les élections étudiantes à l'Université du Libéria ont dégénéré à deux reprises, et huit étudiants ont été blessés. À mesure que la classe politique concentre son attention sur les élections de 2011, les émeutes prennent une tournure plus politique. Le 11 juillet, le Vice-Président de la Chambre des députés et ses partisans auraient agressé et gravement blessé un policier qui, dans l'exercice de ses fonctions, avait saisi un camion appartenant à cette personnalité. Environ 200 membres de son parti, le Congrès pour le changement démocratique, ont alors, les armes à la main, empêché la police d'interroger le député au cours d'un siège qui a duré plusieurs heures.

C. Situation économique

14. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles essentielles que nécessitent le programme relatif au mécanisme élargi de crédit dirigé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, ainsi que l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Le point d'achèvement de cette initiative, dont dépend la capacité du Libéria d'accéder au crédit international, a été approuvé le 29 juin par les conseils du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, et une dette extérieure d'un montant de 4,6 milliards de dollars a été annulée. Diverses mesures avaient été prises à cette fin, y compris une deuxième série de vérifications des comptes concernant cinq ministères, l'application de la loi relative à la gestion des finances publiques et l'adoption d'une nouvelle loi relative à l'investissement.

15. L'économie du Libéria se remet progressivement de la crise économique mondiale. En 2010, le taux de croissance devrait atteindre 6,3 %, contre 4,6 % en 2009, grâce à l'essor des exportations et des investissements directs étrangers. À la fin du mois de mai, le taux d'inflation était de 7,2 %, et la moyenne pour 2010 devrait s'établir à 7 %. Les revenus issus de la production de caoutchouc ont augmenté grâce au rebond des cours mondiaux, tandis que les préparatifs en vue de

l'extraction à grande échelle, reportés en raison de la crise mondiale, ont repris dans les exploitations des mines de Bong et des mines de fer de Yekepa, ce qui devrait être une source d'emplois.

16. Le projet de budget national pour 2010/11, qui s'élève à 347 millions de dollars, a été élaboré conformément à la nouvelle loi relative à la gestion des finances publiques et présenté au Parlement en mai. À la fin du mois de juillet, il n'avait toujours pas été adopté et les négociations visant à déterminer le montant des crédits accordés aux secteurs prioritaires se poursuivaient.

17. À l'issue en mars de la deuxième année de mise en œuvre de la Stratégie libérienne de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a publié un rapport d'étape soulignant les progrès accomplis pour chacun des quatre volets de la stratégie : paix et sécurité, revitalisation de l'économie, état de droit et gouvernance, infrastructure et services de base. Un séminaire gouvernemental doit se tenir en août en vue de l'établissement de plans d'action visant à atteindre les résultats et objectifs qui n'ont pu l'être au cours de la dernière année de mise en œuvre de la Stratégie. En avril, le Ministère de la planification et des affaires économiques a organisé un sommet sur l'efficacité de l'aide pour annoncer le lancement en août d'une nouvelle politique de gestion de l'aide. Parallèlement, le Libéria a entrepris dès le mois de juin de définir les priorités de développement à l'issue de la stratégie de réduction de la pauvreté et de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés, en établissant un lien entre la stratégie de renforcement des capacités nationales et une vision plus ample du développement national. Cet exercice de définition d'une vision, coordonné par le Ministère et la Commission de la gouvernance, vise à consolider les institutions chargées de la bonne gouvernance et à fonder l'unité et l'identité nationale sur la réforme institutionnelle, la citoyenneté et la décentralisation tout en soutenant la croissance économique et le développement à long terme, pour faire du Libéria un pays à revenu intermédiaire.

D. Situation humanitaire

18. Le Gouvernement et ses partenaires locaux et internationaux s'attachent à répondre aux derniers besoins humanitaires tout en conduisant des activités de développement. Le Gouvernement se heurte chaque jour à des difficultés l'empêchant d'assumer pleinement ses responsabilités en matière de services, tandis que de nombreuses organisations non gouvernementales, qui fournissent l'essentiel des services de base, peinent à financer leurs activités. Les plans d'urgence interinstitutions élaborés pour faire face à d'éventuels afflux de population provenant de la Guinée ou de la Côte d'Ivoire ont été mis à jour de telle sorte que les mécanismes de réaction soient opérationnels. Les graves inondations saisonnières demeurent un problème majeur qui affecte chaque année des milliers de personnes. Plus de 64 000 réfugiés libériens se trouvent encore dans leur pays d'asile. Même si les retours récents sont peu nombreux, plus de 123 000 réfugiés ont regagné le Libéria depuis 2004.

E. Situation régionale

19. La MINUL continue de suivre étroitement le processus de transition et le processus électoral en Guinée. Des patrouilles régulières aux frontières composées

d'éléments de la MINUL ainsi que des forces de sécurité guinéennes et libériennes confirment que la situation le long des frontières entre les deux pays demeure calme, hormis un différend frontalier mineur qui oppose leurs autorités dans le comté de Lofa.

20. La présence de combattants démobilisés et de réfugiés libériens dans l'ouest de la Côte d'Ivoire demeure un motif d'inquiétude pour la Mission. En juin, la MINUL, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont mené une mission conjointe dans cette partie du territoire ivoirien et constaté que les 1 500 à 2 000 combattants libériens associés aux milices ivoiriennes ne représentent pas une menace immédiate pour le Libéria. La MINUL continuera néanmoins de suivre étroitement la situation et de participer à des opérations aux frontières avec les Gouvernements guinéen et sierra-léonais, ainsi qu'avec l'ONUCI.

21. En mai, une opération clandestine conduite par l'Agence de lutte antidrogue des États-Unis et l'Agence de sécurité nationale du Libéria a abouti à l'arrestation de sept personnes soupçonnées d'entente délictueuse en vue d'envoyer illicitement aux États-Unis, via le Libéria, environ 6 tonnes de cocaïne, d'une valeur estimée à 100 millions de dollars. Un nombre important d'affaires de trafic d'êtres humains ont été découvertes en mars, dont ont été victimes 40 ressortissants du Bangladesh, amenés au Libéria où on leur avait fait miroiter un emploi, puis abandonnés à eux-mêmes. La porosité des frontières, la faiblesse des institutions nationales responsables de la sécurité, les capacités limitées de maintien de l'ordre et l'insuffisance des dispositions législatives font que le Libéria demeure une cible extrêmement vulnérable du trafic de drogue et de trafic d'êtres humains; les incidents précités illustrent cette menace croissante. En février, le Libéria a adhéré à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en signant l'Engagement de Freetown sur la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, qui devrait permettre de renforcer les capacités régionales de lutte contre la criminalité organisée, notamment les activités liées au trafic de drogue.

III. Exécution du mandat de la Mission

A. Réforme du secteur de la sécurité

Élaboration d'une stratégie et d'une structure nationales en matière de sécurité

22. Le pilier « sécurité » du Gouvernement a continué de servir de cadre à la réforme de ce secteur au Libéria, conformément à la Stratégie nationale de 2008, et des programmes de formation et de renforcement des capacités sont en cours dans les principaux services de sécurité. Avec un retard considérable, le Gouvernement a soumis au Parlement, en juin, le projet de loi sur les services de renseignement et la réforme du secteur de la sécurité au Libéria, un pas important vers l'institutionnalisation du nouveau dispositif sécuritaire. L'adoption de la loi sera déterminante pour rationaliser le secteur, accroître le partage d'informations et la coordination entre les agences.

23. En dépit de ces progrès, il est possible que les organismes de sécurité ne bénéficient pas de ressources suffisantes pour leur permettre de se développer progressivement, ce qui est inquiétant. Les ressources prévues dans le projet de budget national pour 2010-2011 pour les principaux services de sécurité sont trop modestes, mais des discussions sont en cours avec le Parlement en vue d'augmenter quelque peu les ressources allouées aux organismes de sécurité clefs. Les organismes de sécurité, y compris la police, seront encore exposés à un déficit de financement qui pourrait les empêcher de répondre à l'augmentation de leurs besoins opérationnels et en ressources humaines. Le mécanisme de sécurité au niveau des comtés, lancé en décembre 2009, n'est pas encore opérationnel. Le Libéria ne dispose pas du cadre juridique et des capacités institutionnelles nécessaires pour limiter les armes légères et de petit calibre et c'est toujours la MINUL qui se charge de neutraliser les engins explosifs.

Forces armées du Libéria

24. Depuis qu'elles ont officiellement achevé, fin 2009, la formation initiale dispensée par les États-Unis d'Amérique, les forces armées du Libéria ont pris en charge les tâches budgétaires et fonctionnelles liées à cette formation, avec l'assistance de 61 militaires américains et sous l'autorité de conseillers libériens dans le cadre du programme de réforme du secteur de la défense du Libéria. Le programme offre essentiellement une formation aux tactiques d'infanterie et à la planification opérationnelle ainsi qu'un encadrement dans les domaines suivants : logistique, génie, justice militaire, administration, services médicaux et communications. L'armée a achevé plusieurs cycles de formation depuis janvier et mis en place un programme annuel de formation. Les compétences restent dans l'ensemble rudimentaires et doivent être perfectionnées, mais la MINUL apporte également un soutien au renforcement des capacités militaires en participant à des formations communes avec des unités spécialisées et s'efforce actuellement d'identifier les besoins aux niveaux du programme d'encadrement et du Ministère de la défense, pour aider à orienter la fourniture d'une assistance supplémentaire par la MINUL.

25. L'armée continue de se préparer à assumer à terme la responsabilité du contrôle de ses armes et munitions, actuellement placées sous le contrôle administratif des États-Unis. Même si les compétences des officiers en matière d'encadrement s'améliorent, des officiers détachés des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) occupent toujours des postes de commandement dans l'armée et devraient continuer de le faire à court terme. L'unité des garde-côtes libériens, récemment créée et qui comprend 50 personnes a commencé d'opérer en février. Elle s'est dotée de capacités opérationnelles initiales en matière de recherche et secours en mer, en dépit du peu d'équipement dont elle dispose et de sa formation basique. Les exactions commises par les forces armées du Libéria demeurent préoccupantes. En février, six officiers qui n'étaient pas en service auraient attaqué des membres de la population locale à Gbarnga dans le comté de Bong, et trois soldats font l'objet d'une enquête, accusés d'avoir poignardé à mort deux hommes dans le comté de Margibi en avril. Des mesures disciplinaires ont été prises contre les auteurs d'exactions mais des mesures supplémentaires sont nécessaires si l'on veut que la nouvelle armée gagne la confiance de la population, fasse preuve de professionnalisme et respecte l'état de droit.

Police nationale libérienne

26. Des progrès ont été faits dans la mise en place de la Police nationale libérienne et la mise en œuvre de son plan stratégique, avec plus de 120 projets actuellement en cours. À l'issue d'un exposé de la Police nationale à la communauté des donateurs à Monrovia en février, plusieurs donateurs ont renforcé leurs engagements ou manifesté un plus grand intérêt pour la fourniture d'une assistance à des activités de police prioritaires. Malgré ce soutien, la Police nationale libérienne est soumise à d'importantes contraintes budgétaires alors que les besoins opérationnels augmentent.

27. La Police nationale libérienne a entrepris de renforcer ses institutions dans plusieurs domaines, y compris par l'introduction d'un système d'évaluation des compétences qui sera utilisé dans tout le pays, et la mise au point de systèmes de base pour la comptabilité et la gestion des stocks. L'unité de police scientifique est désormais en mesure d'effectuer des analyses comparatives des munitions. En avril, le Ministre de la justice a signé les procédures et politiques relatives aux normes professionnelles, et la composante de police de la MINUL a contribué à la création d'une base de données pour enregistrer et suivre les exactions commises par la police. Le renforcement de la confiance du public envers la police demeure un objectif clef et des efforts sont faits pour améliorer les capacités du Bureau d'information de la Police nationale. En outre, avec l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix, la police met en place des programmes sur la surveillance policière de proximité afin d'améliorer ses rapports avec les communautés.

28. La cinquième promotion du Groupe armé d'intervention d'urgence a terminé sa formation en mai, portant le nombre des effectifs à 344, dont quatre femmes. Ces officiers ont continué d'améliorer leurs capacités et leur confiance en participant régulièrement à des opérations antivol à Monrovia et ils ont prêté main forte aux agents de police non armés répondant à des flambées de violence ou à des menaces contre l'ordre public en dehors de Monrovia. Toutefois, le développement institutionnel de la structure de commandement du Groupe reste difficile étant donné que les postes de supervision ne sont toujours pas pourvus et que les contraintes budgétaires n'encouragent guère à s'engager dans le Groupe. Celui-ci a également eu beaucoup de difficultés à préserver une flotte de véhicules pleinement opérationnelle et des équipements spécialisés supplémentaires sont nécessaires. Compte tenu de la décision de mettre l'accent sur la formation et l'équipement de l'Unité d'appui de la Police nationale, indispensable pour planifier la sécurité en vue des élections de 2011 ainsi que pour le prochain plan de transition, il n'est pour l'instant pas prévu de former d'autres agents du Groupe d'intervention d'urgence.

29. Du fait de ce changement de priorité, il est prévu de faire passer les effectifs de l'Unité d'appui de la Police de 150 à 600 agents formés et armés d'ici à la fin du moins de juin 2011. Jusqu'à présent, les donateurs n'ont pas hésité à fournir l'aide nécessaire à la réalisation de cet objectif ambitieux, essentiellement pour ce qui est de la formation et de l'équipement. Cependant, les besoins sont encore considérables et les partenaires du Libéria devront se montrer généreux dans leurs contributions financières pour doter le Groupe d'une flotte de véhicules, d'un système de transmissions, de casernes et autres infrastructures et lui fournir des armes et du matériel connexe.

30. Malgré les défis que doit relever le Libéria en matière de gestion des frontières et d'immigration, la mise en place de l'Office de l'immigration et de la

naturalisation a pris encore bien plus de retard que la police, faute de ressources suffisantes de la part des donateurs. Néanmoins, l'Office a récemment commencé à mettre en œuvre son plan stratégique, axé sur plusieurs réformes organisationnelles ne nécessitant aucun financement. Il faut espérer qu'une aide sera fournie en vue de renforcer la restructuration institutionnelle, les communications, l'infrastructure et la mobilité. Un deuxième groupe de 50 agents d'immigration reçoivent actuellement une formation de base dispensée par le service ghanéen de l'immigration et soutenue financièrement par les donateurs, dans le cadre d'un programme devant former un total de 200 agents d'ici à la fin 2011.

B. Renforcement des institutions judiciaire, juridique et pénitentiaire

31. Les secteurs juridique, judiciaire et pénitentiaire continuent de faire face à d'importantes difficultés. Les insuffisances constatées aux niveaux des capacités, de l'infrastructure et de l'équipement, les lois et les cadres juridiques dépassés et la dépendance par rapport aux donateurs continuent de freiner le développement. Les graves incidents qui ont troublé l'ordre public dans les comtés de Lofa et du Maryland sont représentatifs de la frustration engendrée par le système judiciaire, et du déchaînement de violence qui en découle.

32. Des progrès ont toutefois été accomplis. Une conférence nationale, inaugurée par la Présidente, a été organisée en avril sur l'amélioration de l'accès à la justice, laquelle a rassemblé plusieurs parties prenantes pour débattre de l'harmonisation des systèmes juridiques formel et coutumier au Libéria, une étape majeure en vue de présenter au Gouvernement des choix politiques dans ce domaine. Le Ministère de la justice a redoublé d'efforts pour résorber les retards dans le système judiciaire, en chargeant son équipe spéciale sur les détentions provisoires d'examiner en priorité les causes profondes des blocages et en resserrant les liens professionnels entre les procureurs et la police. Le Ministère de la justice a également fait des progrès dans d'autres initiatives de développement conformément à son plan stratégique et à la stratégie de réduction de la pauvreté. En outre, l'Institut d'études judiciaires a commencé en mars, avec 64 étudiants, son programme de formation intensive à la magistrature d'une durée de 12 mois et la première conférence judiciaire depuis la fin du conflit a été organisée. Cependant, des problèmes internes de gestion et autres existant de longue date ont continué d'influer négativement sur la réforme institutionnelle et les autres initiatives de renforcement de l'appareil judiciaire.

33. La violence sexuelle demeure une préoccupation majeure, et l'unité et le tribunal spécialisés en charge des poursuites ont éprouvé d'énormes difficultés à répondre au nombre élevé de cas signalés. Lors de la visite que ma Représentante spéciale chargée de lutter contre les violences sexuelles a effectuée en juin au Libéria, un accord a été conclu avec la Présidente aux fins du déploiement éventuel de spécialistes de l'état de droit afin d'examiner les moyens de gérer les affaires de violence sexuelle. De plus, dans le cadre du Programme commun Nations Unies/Gouvernement libérien sur la violence sexuelle et sexiste, les gardes frontières ont reçu une formation sur la prévention de la violence sexuelle et sexiste, y compris la traite des personnes.

34. En dépit du faible soutien des donateurs aux institutions pénitentiaires, le Ministère de la justice a poursuivi ses efforts pour améliorer le secteur, explorant

plusieurs possibilités telles que la liberté conditionnelle ou la liberté surveillée et la mise en place de programmes à l'intention des détenus. Le Bureau de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, soutenu par la MINUL et d'autres partenaires, a continué d'élaborer des projets sur la base de son plan stratégique, y compris une réforme de la législation pénitentiaire. La sécurité dans les établissements pénitentiaires demeure problématique en raison du manque d'effectifs et d'infrastructures, mais l'introduction de mesures disciplinaires a contribué à réduire les évasions. Sur les neuf évasions signalées pendant cette période, la plus grave a été celle de 58 détenus pendant les troubles civils survenus en février dans le comté de Lofa. La surpopulation des prisons, due en partie aux taux élevés de détention provisoire, est toujours extrêmement préoccupante, même si le tribunal mobile de la prison centrale de Monrovia a contribué à maintenir dans une certaine mesure la stabilité de la population carcérale de cet établissement. Entre-temps, une nouvelle prison d'une capacité de 72 places a été achevée à Sanniquellie dans le comté de Nimba, financée par le Fonds pour la consolidation de la paix, et trois autres sont en cours de construction et une autre en cours de rénovation à l'aide des fonds du projet à effet rapide de la Mission. Deux de ces établissements sont situés dans des comtés qui n'ont jamais eu de prisons. Cinquante nouveaux agents de l'administration pénitentiaire dans le cadre d'un projet du Fonds pour la consolidation de la paix ont également été recrutés et formés et figurent dorénavant sur les états de paie.

C. Droits de l'homme

35. Le Gouvernement a continué de faire quelques progrès dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Toutefois, des retards constants ont été enregistrés dans la mise en place de cadres et institutions clefs pour garantir le respect du principe de responsabilité et la protection des droits de l'homme. Le report incessant de la création de la Commission nationale indépendante sur les droits de l'homme, dont les membres doivent encore être confirmés, est particulièrement préoccupant. Un comité d'experts indépendants, qui avait été chargé en mars d'identifier de nouveaux candidats, a soumis une liste de 12 candidats possibles à la Présidente en juillet, dont sept seront retenus et soumis au Parlement pour confirmation. Les retards persistants dans l'incorporation des dispositions du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, s'agissant de l'abolition de la peine de mort, sont également inquiétants. Même si le Gouvernement n'a autorisé aucune exécution depuis 1979, les tribunaux continuent de prononcer des peines de mort, dont 11 pendant la période à l'examen, et 25 détenus se trouvent actuellement dans le quartier des condamnés à mort.

36. Pour faire face à la situation précaire des enfants placés en détention, le Gouvernement a récemment adopté des réglementations pour mettre en place des systèmes améliorés de soins et de protection et il renforce également les mécanismes de suivi pour améliorer leur situation et mieux les protéger. L'absence d'institutions appropriées est également un problème car les enfants sont souvent détenus dans des établissements pénitentiaires pour adultes pendant des périodes assez longues.

D. Consolidation de l'autorité de l'État dans le pays

37. Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour consolider son autorité sur l'ensemble du pays, mais les progrès ont été entravés par des ressources humaines limitées et des infrastructures inadaptées au niveau des comtés. Même si des programmes, inspirés du Senior Executive Service, ont été conçus pour déployer du personnel qualifié dans les administrations de comté, de nombreux fonctionnaires ne restent pas en poste en raison du manque chronique de bureaux, de logements et de l'insuffisance des moyens de communication. Les mécanismes de coordination des comtés pâtissent d'une représentation limitée d'acteurs locaux, notamment des ministères d'exécution et autres fonctionnaires.

38. En juillet, le Ministère des affaires intérieures a organisé sa première retraite nationale à l'intention de son personnel d'encadrement, y compris des chefs et responsables de comtés, pour améliorer les résultats de l'administration locale en matière de prestation de services. Entre-temps, les fonctionnaires des comtés ont perçu régulièrement leur traitement et le système pilote de virement électronique des traitements sur le compte bancaire des fonctionnaires est dorénavant opérationnel dans quatre comtés. Il est prévu de décentraliser tout le système des paiements; entre-temps, les paiements dans les autres comtés sont largement tributaires de la logistique et de l'appui de la MINUL en matière de sécurité.

39. L'Organisation des Nations Unies a poursuivi son programme d'appui aux comtés pour renforcer les capacités du gouvernement aux niveaux des comtés et des districts. Pour soutenir la politique administrative de décentralisation au niveau du district, le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation, a construit trois bâtiments administratifs de district pendant la période à l'examen. Des progrès ont été faits dans la planification et la gestion des dépenses publiques pour les administrations de comté, et l'Organisation des Nations Unies a formé 120 responsables locaux de tout le pays à la gestion et l'encadrement.

40. En dépit de progrès limités au niveau du Parlement en ce concerne le projet de politique nationale de décentralisation, la Commission sur la gouvernance et le Ministère des affaires intérieures ont lancé une campagne nationale d'éducation civique sur des questions telles que les droits, devoirs et obligations des citoyens dans le cadre d'un système décentralisé et se sont efforcés de formuler un cadre juridique et une stratégie de mise en œuvre.

41. Les infrastructures, y compris les routes, l'énergie et les ports, sont toujours une priorité majeure pour le Gouvernement. Néanmoins, la saison des pluies qui est de plus en plus forte et longue au Libéria limite considérablement la mise en œuvre de projets d'infrastructures et autres activités de développement. Malgré le faible niveau des financements, de modestes progrès ont été accomplis en matière de réfection des routes principales tant que secondaires en dehors de Monrovia. Aucune nouvelle route asphaltée n'a vu le jour en dehors de la capitale, même si des réparations importantes ont été effectuées sur l'axe Monrovia, Gbarnga et Voinjama. Les couloirs sud-est de Zwedru à Harper et à Greenville ont été considérablement endommagés au cours de la dernière saison des pluies, coupant pratiquement entièrement les comtés de Maryland et de Grand Kru. Les travaux de réfection du tronçon de 75 kilomètres de la route reliant Pleebo à Barclayville, financés par la Banque mondiale, ont commencé mais ils ont été largement entravés par de fortes pluies.

E. Gestion des ressources naturelles

42. Le Groupe présidentiel pour les diamants a poursuivi ses efforts de mise en œuvre des recommandations de la mission chargée d'examiner le processus de Kimberley et du rapport de 2009 du Groupe d'experts (S/2009/640), visant à améliorer le contrôle de l'extraction et du commerce des diamants. La transformation du groupe en un comité de surveillance des minéraux précieux favorisant une large participation des parties prenantes et une gestion transparente est en attente d'approbation par la Présidente. La difficulté de vérifier les nombreux cas d'exploitation illicite et de contrebande d'or et de diamants signalés ainsi que les réseaux d'échanges régionaux illégaux constituent toujours un problème. Entre-temps, l'extraction destructrice de l'or dans le parc national de Sapo s'est poursuivie au même rythme. Le Gouvernement a commencé à planifier des activités opérationnelles afin de chasser les mineurs illégaux de la réserve naturelle.

43. Le Système de gestion de l'information tirée du cadastre minier, base de données sur l'exploration et les licences d'extraction, a été mis en place. Dès qu'il sera pleinement opérationnel, il devrait permettre de limiter la corruption et d'améliorer la responsabilité effective et la tenue des registres miniers. Les nouvelles réglementations régissant l'administration des licences de prospection et précisant les obligations des compagnies sont appliquées depuis mars. La politique minière du Libéria a été également rendue publique en mars. Elle devrait orienter la prise des décisions et la définition de la stratégie des programmes dans le secteur minier et soutenir la gestion durable des ressources.

44. Les contrats de gestion forestière alloués ont commencé à donner des résultats positifs. Étant donné que l'abattage à des fins commerciales a repris en 2009, les 10 sociétés d'exploitation forestière en fonctionnement ont versé environ 11 millions de dollars de taxes et redevances, la plus importante étant la redevance annuelle, dont 60 % sont reversés équitablement entre les communautés forestières et les comtés. Les accords sociaux individuels sur le partage des bénéfices et les infrastructures sociales entre les compagnies et les communautés concernées feront également augmenter les bénéfices s'ils sont respectés. Afin de surmonter les difficultés de mise en œuvre de la loi sur les droits communautaires qui vient d'être adoptée, le Gouvernement a tenu des consultations avec les parties prenantes en vue d'élaborer des réglementations sur des questions critiques, telles que la propriété foncière, la commercialisation et le partage des revenus.

45. Les recettes perçues par l'État sur le caoutchouc ont augmenté avec la remontée des prix en 2010, même si cette hausse a entraîné une augmentation des vols de caoutchouc et de la violence associée. La prise de contrôle par une société privée de la plantation de Guthrie en janvier a permis de rénover la plantation et d'accroître les possibilités d'emplois. Toutefois, en juillet, certains membres des communautés ont protesté contre ce qu'ils ont dénoncé comme étant une compensation insuffisante pour les terres agricoles devant être incorporées dans la zone de la concession et l'on craint que la plantation doivent faire face à de nouveaux problèmes. L'équipe de gestion intérimaire de la plantation de Sinoe n'arrive toujours pas à être efficace et les récents progrès accomplis sur la voie de la normalisation de la situation pourraient être réduits à néant.

F. Gouvernance

46. Le Gouvernement a accéléré la réforme du secteur public et l'amélioration de la gouvernance. Pour faire avancer le processus de réforme de la fonction publique, l'organisme chargé de la fonction publique, avec la Commission de la gouvernance et l'Institut d'administration publique du Libéria, a mis au point une stratégie pour accélérer les processus entamés de longue date en vue de l'examen du mandat et du fonctionnement de tous les ministères, départements et agences. De nouveaux outils de gestion des ressources humaines, mandats de groupe et profils du personnel ont été définis et les mesures pour revoir les effectifs de la fonction publique et corriger les erreurs constamment relevées sur les états de paie ont été intensifiées.

47. La Commission foncière a vu le jour en mars et a élaboré un plan de travail quinquennal pour passer en revue les lois et réglementations foncières en vigueur et formuler des propositions de réformes détaillées. Les partenaires internationaux ont créé un groupe de travail pour les questions foncières afin de promouvoir un appui stratégique et coordonné pour la Commission. Toutefois, les progrès réalisés par le Groupe de travail sur la révision de la Constitution et la Commission de la réforme du droit sont restés limités, du fait notamment de retards dans leur mise en place, leur financement budgétaire et l'adoption de la loi d'habilitation.

48. Avec l'achèvement du programme d'aide à la gouvernance et à la gestion économique, la priorité a été accordée à la mise en place de nouvelles modalités ainsi que d'une stratégie visant à garantir une bonne gouvernance économique, étant donné que le Libéria a maintenant atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Un modèle de gouvernance économique globale et de renforcement des capacités institutionnelles, assurant une maîtrise totale au niveau national tout en tenant compte des lacunes nécessitant encore un soutien de la part des partenaires s'agissant des capacités, a été présenté au Comité pour le développement et la reconstruction du Libéria en juillet et devrait bientôt être approuvé par le Conseil des ministres.

49. En dépit d'obstacles importants, des progrès ont été faits dans le renforcement des capacités du Parlement. Dans le cadre de son programme de modernisation, le Parlement a mis en place un système de suivi des projets de loi au début juin en collaboration avec le National Democratic Institute du Libéria et la Commission justice et paix de l'Église catholique et a lancé la construction de sa bibliothèque qui abritera plus de 2 000 ouvrages juridiques. Toutefois, le Parlement a éprouvé des difficultés à s'acquitter de ses fonctions de contrôle législatif et de représentation. Les bilans des résultats législatifs établis par le National Democratic Institute du Libéria et la Commission justice et paix de l'Église catholique ont mis en avant le manque de consultations effectuées auprès des administrés, l'absence de mandats électifs au niveau des circonscriptions et leur tendance à débattre à huit clos de questions cruciales au plan national.

50. Une nouvelle initiative des acteurs étatiques et non étatiques pour soutenir la lutte contre la corruption et définir des normes d'intégrité au Gouvernement et dans le secteur privé, le Forum national pour l'intégrité, a été lancée en juillet pour coordonner les campagnes d'information sur la législation concernée et le renforcement des institutions et instruments politiques de lutte contre la corruption. Entre-temps, les plaintes concernant la gestion du fonds pour le développement des

comtés et autres fonds a continué de susciter la controverse. Dans le comté de Nimba, les pétitions adressées à la Présidente par la société civile ont entraîné la démission du Ministre des affaires intérieures suite aux critiques formulées à l'encontre de sa gestion d'un fonds de développement.

G. Consolidation de la paix

51. Dans ma lettre du 14 juin adressée au Président du Conseil de sécurité, j'ai transmis la demande du Libéria, en date du 27 mai, de figurer à l'ordre du jour de la Commission de la consolidation de la paix pour renforcer ses capacités nationales dans les secteurs de l'état du droit et de la sécurité et soutenir les efforts de réconciliation nationale. Depuis 2007, le Fonds pour la consolidation de la paix a débloqué 15 millions de dollars pour 25 projets sur la survivance de la division et de la méfiance dans le pays. Une évaluation indépendante à moyen terme des projets du Fonds, achevée en mars, a mis en évidence un taux de réussite de 60 % et déterminé que la plupart des projets avaient réussi à éliminer les facteurs de conflits et à modifier les attitudes. Toutefois, l'examen a mis en avant la nécessité de mieux intégrer la consolidation de la paix dans les activités de l'Organisation des Nations Unies et des autres partenaires.

H. Intégration du système des Nations Unies

52. Le 25 février, le Gouvernement libérien a officiellement demandé à l'Organisation des Nations Unies que l'initiative « Unis dans l'action » soit mise en œuvre dans le pays laquelle fournira un cadre stratégique et opérationnel pour accroître l'impact collectif et la transparence des activités de l'Organisation, tout en améliorant la maîtrise par le Gouvernement. Entre-temps, un examen des programmes communs de l'Organisation des Nations Unies contribuera à améliorer l'appui concerté qui sera fourni à l'avenir au Gouvernement pour s'attaquer aux priorités identifiées.

53. Alors que l'intégration des différents organismes des Nations Unies au Libéria a progressé grâce aux services communs et aux mécanismes de gestion et de coordination, l'approche « Unis dans l'action » fera de l'ONU un partenaire plus efficace pour le Gouvernement. Elle fournit également un contexte pour planifier le transfert éventuel de certaines des responsabilités civiles de la MINUL à d'autres organismes des Nations Unies par l'intermédiaire de l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à savoir le cadre stratégique intégré mis en œuvre au Libéria.

IV. Questions intersectorielles au sein de la Mission

A. Information

54. La Mission a mené des campagnes sur des questions essentielles avec ses partenaires habituels, parmi lesquels des ministères nationaux, des organismes des Nations Unies et les organes de presse locaux. Une campagne de sensibilisation visant à encourager les communautés à coopérer étroitement avec la police a été lancée dans tous les comtés en s'appuyant sur la radio de la MINUL, des réunions

organisées à l'échelon local et le concours des médias locaux. L'exploitation et la violence sexuelles, le VIH/sida et l'importance de la vaccination des enfants ont fait l'objet de campagnes similaires. La Mission s'est également employée à renforcer les capacités locales en organisant neuf ateliers à l'intention de professionnels des médias du Libéria afin d'améliorer, notamment sur le plan de l'impartialité et de l'exactitude, le traitement dans la presse des questions relatives au processus électoral et aux droits de l'homme. La station de radio de la MINUL, qui couvre l'ensemble du territoire, a été utilisée en février pendant la crise au Lofa pour aider à dissiper les rumeurs et lancer des appels au calme.

B. VIH/sida

55. La MINUL a mené des activités d'information, de formation préventive et de sensibilisation sur le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles à l'intention des agents du maintien de la paix nouvellement déployés. Ont également été proposés des services confidentiels de dépistage du virus, des préservatifs, des conseils et des trousseaux de traitement post-exposition.

C. Égalité des sexes

56. Le Gouvernement a continué de prendre des mesures pour renforcer les mécanismes chargés d'assurer la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes et la promotion des femmes. Le comité législatif sur la femme a présenté un projet de loi sur l'égalité des sexes dans la vie politique faisant obligation aux partis de présenter au moins 30 % de candidates. Le Gouvernement a également chargé une équipe spéciale de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport publié en 2009 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

D. Déontologie et discipline

57. La Mission a continué de prendre des mesures pour assurer le respect de ma politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et de la violence sexuelles, en privilégiant les actions préventives, telles que l'organisation à intervalles réguliers d'une formation initiale et de séances de rafraîchissement des connaissances pour l'ensemble du personnel, des évaluations des risques liés aux installations militaires et des contrôles ponctuels dans les établissements proscrits. Pendant la période considérée, 3 971 membres du personnel de la MINUL ont reçu une formation aux questions de déontologie. La Mission a dispensé une formation intégrée sur le VIH/sida, la gestion du bien-être et du stress, et la déontologie et la discipline. Elle a organisé une formation à l'intention des établissements scolaires, des autorités religieuses et des collectivités locales à proximité des installations des Nations Unies en vue de sensibiliser les bénéficiaires à l'exploitation et à la violence sexuelles et de les informer des mécanismes chargés, au sein de ces communautés, de signaler les abus.

58. Depuis février, 14 cas de manquements graves ont été signalés, dont 8 allégations d'exploitation et de violences sexuelles. Le nombre total de cas d'inconduite de moindre importance a baissé. De nombreux vols de radios portatives

fournies par la Mission, semble-t-il mises en gage ou vendues, qui mettent en danger la sécurité du personnel, ont été signalés.

E. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

59. La criminalité a représenté la principale menace contre la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, en particulier à Monrovia, où ont été commis près de 90 % des vols à main armés signalés depuis février. On note toutefois une diminution du nombre des agressions signalées commises sous la menace d'une arme – le plus souvent une arme blanche ou une arme à feu – soit 144 vols à main armée, dont 7 agressions visant des membres du personnel des Nations Unies et 2 d'autres ressortissants étrangers. Pendant la même période, le personnel des Nations Unie a été victime de 129 délits commis sans la menace d'une arme, dont des cambriolages et des voies de fait. Pendant cette période, deux fonctionnaires recrutés sur le plan national et deux membres du personnel militaire sont morts de maladie, un soldat de la MINUL est mort à la suite d'un échange de coups de feu. Un officier de police a été tué alors qu'il réglait la circulation et un contractant international est mort de noyade.

V. Déploiement de la Mission

Composante militaire

60. Conformément à la résolution 1885 (2009) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a approuvé les recommandations figurant dans mon rapport spécial du 10 juin 2009 (S/2009/299), la MINUL a mené à terme la troisième phase de son retrait entre octobre 2009 et mai 2010. Un bataillon éthiopien et trois hélicoptères de combat ukrainiens ont été rapatriés en février, et un bataillon et 72 véhicules blindés de transport de troupes fournis par le Bangladesh l'ont été à la fin du mois de mai. Des réductions de l'effectif d'autres unités à l'occasion d'opérations de rotation ont porté à 2 209 le nombre total des militaires servant au Libéria qui ont été rapatriés pendant cette troisième phase.

61. Comme indiqué dans mes rapports précédents, les ajustements apportés en 2006 à l'effectif des troupes de la MINUL, en prélude au retrait, et les trois phases du retrait officiel de la Mission, achevées respectivement en septembre 2008, mars 2009 et mai 2010, ont ramené cet effectif de 15 250 à 8 102 personnes, nombre qui correspond au niveau actuellement autorisé, et qui comprend 150 soldats déployés au Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown. Comme je le recommandais dans mon rapport spécial, les 7 952 soldats stationnés au Libéria devraient y rester jusqu'après la tenue des élections de 2011. Le calendrier d'une nouvelle réduction de la composante militaire de la MINUL devrait être déterminé à la lumière des conclusions et recommandations d'une mission chargée de réaliser une évaluation technique approfondie qui devrait être déployée au Libéria après les élections en vue de préparer le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales.

62. S'agissant des 7 952 personnes présentes au Libéria, la MINUL maintient son quartier général à Monrovia, avec des forces opérationnelles, composées chacune de trois bataillons d'infanterie, déployées dans deux secteurs. Quarante-quatre pays

fournisseurs de contingents sont représentés au sein de la force, qui comprend 87 officiers d'état-major, 7 837 soldats et 128 observateurs militaires (voir annexe). Cet effectif compte 158 femmes. La force d'intervention rapide de la MINUL, de la taille d'un bataillon, est stationnée à Monrovia, et dispose de deux bases d'opération avancées à proximité immédiate des axes de communication menant aux frontières de la Guinée et de la Côte d'Ivoire, de façon à réduire au minimum le temps d'intervention. L'effectif de la garde militaire de la MINUL affectée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone a été ramenée de 250 à 150 personnes, comme je le recommandais dans ma lettre datée du 28 décembre 2009 au Président du Conseil de sécurité (S/2009/679). La garde militaire a renforcé sa présence aux abords du Tribunal.

Composante de police

63. Au 30 juillet, sur un total autorisé de 1 347 personnes, les effectifs de la composante de police de la MINUL s'élevaient à 1 353 personnes, dont 468 conseillers pour les questions de police, 837 agents répartis en sept unités de police constituées, 29 spécialistes des questions pénitentiaires et 13 conseillers pour les questions d'immigration. Ces effectifs comprennent 203 femmes. Trois unités de police constituées sont déployées à Monrovia, et les quatre autres dans les comtés de Bong, Grand Bassa, Grand Gedeh et Lofa, respectivement.

64. À mesure que la MINUL et le Gouvernement planifient le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la Mission aux autorités du Libéria, les insuffisances qui se feront jour dans le déploiement de la Police nationale libérienne nécessiteront le recours à des services consultatifs très techniques. La composante de police de la MINUL aura donc besoin de compétences hautement spécialisées pour accompagner ce déploiement, y compris de compétences civiles, dans des domaines comme la conception et la mise en œuvre de systèmes de gestion, la gestion de l'information et les communications, la gestion des ressources humaines, la planification financière, la planification et la recherche institutionnelles et la conception de projets. Ces compétences additionnelles seront plus indispensables encore après l'adoption de la législation sur la sécurité, en cours d'examen, qui envisage de rattacher le Bureau national des enquêtes et l'Office de lutte contre la drogue à la Police nationale libérienne.

VI. Évolution future de la Mission et planification de la phase de transition

65. Dans mon rapport spécial du 10 juin 2009 (S/2009/299), je présentais une réflexion préliminaire sur l'avenir de la MINUL, en indiquant que le retrait de la composante militaire de la Mission reprendrait après les élections de 2011, si les conditions de sécurité le permettaient. En prévision du retrait ultime de la MINUL, le Gouvernement, la MINUL, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et des partenaires bilatéraux, ont entrepris de planifier ensemble le transfert des responsabilités en matière de sécurité de la Mission aux autorités nationales.

66. Le 15 juillet, le Conseil de sécurité national, présidé par la Présidente, a officiellement engagé la planification de la transition, en demandant la création à cet effet d'un groupe de travail mixte, composé de représentants du Gouvernement et des Nations Unies. Un groupe restreint, composé de ministres du Gouvernement, de hauts fonctionnaires et de ma Représentante spéciale, sera constitué afin de formuler des orientations stratégiques à l'adresse du groupe de travail, et d'assurer le lien officiel avec le Conseil de sécurité national et le volet sécurité, auxquels sont associés des partenaires internationaux. Il a été demandé au groupe de travail de procéder à une analyse approfondie de la situation, notamment une évaluation des risques et une cartographie des capacités nationales et des déficiences, pour servir de base aux exercices de planification futurs et à l'établissement de priorités concernant les activités de développement du secteur de la sécurité.

67. Les mesures prises par le Conseil de sécurité national faisaient suite à un atelier informel organisé au mois de juin à Monrovia avec le concours du Forum pour la prévention des conflits et la paix afin que de hauts responsables du Gouvernement libérien et de l'ONU, ainsi que d'autres parties prenantes, puissent être informés de l'expérience de la Sierra Leone, du Burundi, du Timor Leste et du Kosovo par des experts ayant participé à ces processus de transition et en tirer des enseignements susceptibles d'être appliqués au Libéria. On s'est accordé pour reconnaître que, bien que s'inscrivant dans un cadre différent, ces processus étaient en effet riches d'enseignements, concernant en particulier l'importance d'une planification entreprise très tôt sur la base d'une vision globale de la situation dans le pays pour permettre la prise en main du processus par les acteurs nationaux, et la nécessité de donner la priorité à la réforme du secteur de la sécurité, gage d'une transition réussie, de s'assurer le concours de la société civile et des principales parties prenantes et de tenir la population informée. La planification en vue du transfert des fonctions civiles se poursuit parallèlement et convergera le moment venu avec la planification du transfert des responsabilités en matière de sécurité. Il est encore trop tôt pour donner des dates ou des paramètres précis concernant la transition, mais j'ai l'intention d'inclure régulièrement de nouvelles informations relatives à l'évolution du processus de planification dans mes prochains rapports sur la MINUL.

VII. Aspects financiers

68. L'Assemblée générale, par sa résolution 64/280 du 24 juin 2010, a ouvert un crédit d'un montant de 524 millions de dollars pour la MINUL, soit quelque 43,7 millions de dollars par mois, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2010, le coût du maintien de la Mission jusqu'à la date du 30 juin 2011 se limiterait aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

69. Au 31 mai 2010, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUL s'élevaient à 36,5 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour la totalité des opérations de maintien de la paix se chiffrait à la même date à 1 276 400 millions de dollars.

70. Au 30 juin 2010, les montants dus aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées totalisaient quelque 32,3 millions de dollars. Pour les périodes prenant fin au 31 mai et au 31 mars 2010, respectivement, les

remboursements des sommes dues au titre des contingents et de leur matériel ont été effectués selon le calendrier des versements trimestriels.

VIII. Observations

71. Le Libéria poursuit résolument son avancée sur la voie de la consolidation de la paix et de la sécurité. Néanmoins, certains facteurs de déstabilisation potentiels, comme la persistance de divisions politiques et sociales, ont freiné le processus de réconciliation nationale, et le sentiment général que l'impunité prévaut continue de menacer les gains obtenus jusqu'ici. Comme le montrent les événements qui se sont produits dans les comtés de Lofa et de Maryland, la population ne compte guère sur l'État pour faire régner la justice et de fréquentes flambées de violence compromettent le rétablissement général de l'ordre public.

72. Les institutions responsables de la sécurité continuent de se développer et de progresser, mais elles n'ont pas encore la capacité de faire face aux incidents sans l'aide de la MINUL, en particulier à l'extérieur de Monrovia. Le renforcement du secteur de la sécurité doit impérativement devenir une priorité essentielle du Gouvernement et de la communauté internationale si l'on veut que ces institutions deviennent indépendantes et opérationnelles, et qu'elles disposent notamment de moyens suffisants. Le fait que l'exécutif ait enfin soumis aux législateurs le projet de loi longtemps attendu sur la réforme du secteur de la sécurité au Libéria et les services de renseignement est une évolution positive, mais il est essentiel d'entretenir la dynamique pour que la loi soit rapidement adoptée.

73. La planification stratégique du secteur chargé de faire respecter la légalité a été pour le Ministère de la justice comme pour les autorités judiciaires un moyen important d'asseoir leur vision et leurs projets. L'établissement de plans de mise en œuvre s'est déjà fait trop attendre, toutefois, il faut se féliciter des progrès accomplis par le Ministère de la justice dans ses efforts pour tracer la voie, et les autorités judiciaires doivent être encouragées à appliquer les réformes le plus vite possible pour améliorer le fonctionnement général de la justice. Le public n'a encore qu'une confiance très limitée dans la justice pénale, dont seule l'efficacité assurera la crédibilité. Même si les institutions sont encore mal assurées, il est indispensable que tous les Libériens, qu'ils aient ou non des fonctions officielles, se montrent respectueux de l'état de droit.

74. Les élections de 2011 seront pour le Libéria une étape décisive qui permettra de tester la capacité des institutions nationales. Les longs retards pris dans l'adoption d'une législation fixant le seuil de population pour le découpage des circonscriptions ont grandement freiné l'indispensable planification des élections de 2011. Le cadre de cette consultation doit être clairement défini pour en assurer la totale légitimité. Je suis cependant encouragé par les indications fournies par les bailleurs de fonds concernant leur soutien financier.

75. Le rapport final de la Commission Vérité et réconciliation et les recommandations qui y figurent ont donné lieu au Libéria à un intense débat sur la manière de traiter les atrocités commises dans le passé et de s'attaquer aux causes profondes du conflit qui déchire le pays. Le peuple du Libéria devra faire face à ces questions pendant de longues années encore. Je demande au Gouvernement d'établir un plan en concertation avec toutes les parties prenantes en vue de donner suite à ces recommandations dans le cadre des efforts globaux pour promouvoir la

réconciliation nationale, sans laquelle il n'y aura pas de paix durable. Je l'engage instamment à désigner sans tarder les personnes qui siégeront au sein de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, et j'invite les autorités judiciaires à confirmer rapidement ces personnes dans leurs fonctions afin que cet organe soit opérationnel le plus tôt possible. Cela est essentiel pour donner les suites appropriées aux recommandations de la Commission Vérité et réconciliation, mais aussi pour que le Libéria soit doté d'une institution pour la défense des droits de l'homme accessible à l'ensemble de la population.

76. Je me félicite du travail qui a été accompli à ce jour pour combattre la corruption au Libéria, y compris en réalisant plusieurs audits, mais il importe d'aller plus loin encore et de prendre des mesures pour appliquer les recommandations, en engageant des poursuites si besoin est. Le sentiment général que la corruption est tolérée par le Gouvernement, sans être nécessairement de son fait, affaiblit sa crédibilité et compromet les importants efforts de développement. La lutte contre la corruption n'est pas encore gagnée et doit être poursuivie avec vigueur par les autorités libériennes, avec le soutien de la communauté internationale.

77. Le Libéria mérite d'être félicité pour avoir atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, pour avoir pris ce programme en main, avoir fait preuve de prudence budgétaire dans sa gestion de l'économie, et avoir décidé de se guider sur des objectifs à long terme en matière de croissance économique et de participation des citoyens. Alors que la mise en œuvre de la stratégie pour la réduction de la pauvreté entre dans sa troisième et dernière année, il importe que le Gouvernement continue d'axer ses efforts sur les résultats et produits trop longtemps différés. La communauté internationale doit être prête à soutenir plus avant ces interventions décisives.

78. Malgré les efforts déployés pour améliorer l'infrastructure du Libéria, l'état de délabrement du réseau routier, des ports et des aéroports représente un défi majeur pour le Gouvernement et le peuple libériens. Je lance donc un appel à la communauté internationale et aux acteurs nationaux afin que de plus gros moyens soient investis dans la reconstruction de ces équipements.

79. Je me réjouis que le Gouvernement, de concert avec ses partenaires internationaux, ait entrepris de planifier le futur transfert des responsabilités en matière de sécurité de la MINUL aux autorités nationales. Comme indiqué au paragraphe 66 ci-dessus, il importe que cette planification s'appuie sur une évaluation complète de la situation, y compris une analyse des insuffisances sur le plan institutionnel et législatif, de façon que l'on puisse remédier aux déficiences du secteur de la sécurité qui subsistent encore. Pour sa part, l'Organisation des Nations Unies continuera d'œuvrer à l'instauration de conditions de sécurité stables au Libéria, avec des institutions nationales capables de garantir elles-mêmes cette stabilité. Le succès de la transition nécessitera toutefois un soutien et un engagement sans réserve de toutes les parties prenantes, y compris les partenaires du Libéria et les autorités nationales. J'invite instamment la communauté internationale à accroître son soutien financier et technique au secteur de la sécurité du Libéria afin de combler les lacunes qui demeurent.

80. Dans mon rapport spécial du 10 juin 2009, j'ai formulé des recommandations pour la troisième phase du retrait de la MINUL. Ces réductions effectuées entre octobre 2009 et mai 2010 conformément à la résolution 1885 (2009) comprenaient le rapatriement de 2 029 soldats, 72 véhicules blindés de transport de troupes et de

3 hélicoptères d'attaque, ce qui laisserait à la MINUL un effectif de 8 102 militaires, dont 7 952 au Libéria et 150 au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, à Freetown. Dans sa résolution 1885 (2009), par laquelle il a approuvé les recommandations contenues dans mon rapport spécial du 10 juin 2009 (S/2009/299), le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de mener à bien la troisième phase de son retrait avant le 31 mai 2010. À l'heure actuelle, les troupes déployées dans tout le Libéria totalisent 7 952 hommes, auxquels s'ajoutent 150 soldats affectés au Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown. La composante de police a maintenu son effectif au niveau autorisé de 1 375 personnes. Comme je l'indiquais dans mon rapport spécial du 10 juin 2009 (S/2009/299), je recommande que les effectifs militaires et de police soient maintenus à leur niveau actuel jusqu'au lendemain des élections de 2011, qui sont devenues un point de repère décisif pour le retrait de la Mission. Ces recommandations demeurent valides compte tenu des nombreux facteurs d'instabilité, et de la capacité limitée des institutions nationales responsables de la sécurité de s'acquitter de leur tâche sans l'appui de la MINUL. De même, il conviendrait que la garde militaire, forte de 150 hommes, qui est déployée au Tribunal spécial pour la Sierra Leone à Freetown, demeure elle aussi en place jusqu'à ce que le Tribunal ait achevé sa mission. En conséquence, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUL, à son niveau d'effectif actuel, pour une période d'un an, jusqu'au 30 septembre 2011.

81. En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude à ma Représentante spéciale au Libéria, M^{me} Ellen Margrethe Løj, et au personnel civil et militaire de la MINUL pour leur contribution à la consolidation de la paix au Libéria. Je voudrais remercier aussi tous les pays qui ont fourni des effectifs militaires et de police, la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de contact international pour le Libéria, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ainsi que les organisations non gouvernementales internationales et locales pour leurs contributions et pour leur engagement en faveur de la consolidation de la paix au Libéria.

Annexe

**Mission des Nations Unies au Libéria : effectifs militaires
et de police au 30 juillet 2010**

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Allemagne	0	0	0	0	0	5
Argentine	0	0	0	0	0	9
Bangladesh	12	7	1 434	1 452	0	17
Bénin	2	1	0	3	0	0
Bolivie	2	1	0	3	0	0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0	0	11
Brésil	2	2	0	4	0	0
Bulgarie	2	0	0	2	0	0
Chine	2	7	558	567	0	18
Croatie	0	2	0	2	0	0
Danemark	3	2	0	5	0	0
Égypte	7	0	0	7	0	8
El Salvador	2	0	0	2	0	6
Équateur	2	1	0	3	0	0
États-Unis d'Amérique	3	5	0	8	0	9
Éthiopie	9	4	0	13	0	0
Fédération de Russie	4	0	0	4	0	6
Fidji	0	0	0	0	0	30
Finlande	0	2	0	2	0	0
France	0	2	0	2	0	0
Gambie	2	0	0	2	0	23
Ghana	8	7	700	715	0	32
Inde	0	0	0	0	244	4
Indonésie	1	0	0	1	0	0
Islande	0	0	0	0	0	2
Jordanie	4	5	115	124	233	16
Kenya	0	0	0	0	0	16
Kirghizistan	2	0	0	2	0	4
Malaisie	6	0	0	6	0	0
Mali	1	0	0	1	0	0
Mongolie	0	2	147	149	0	0
Monténégro	2	0	0	2	0	0
Namibie	1	3	0	4	0	5
Népal	2	3	15	20	240	19

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>				<i>Composante de police</i>	
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Officiers d'état-major</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Police civile</i>
Niger	1	0	0	1	0	0
Nigéria	12	10	1 540	1 562	120	34
Norvège	0	0	0	0	0	9
Ouganda	0	0	0	0	0	15
Pakistan	7	10	2 938	2 955	0	26
Paraguay	2	1	0	3	0	0
Pérou	2	2	0	4	0	0
Philippines	2	2	115	119	0	31
Pologne	2	0	0	2	0	3
République de Corée	1	1	0	2	0	0
République de Moldova	2	0	0	2	0	0
République tchèque	0	0	0	0	0	5
République-Unie de Tanzanie	0	0	0	0	0	3
Roumanie	2	0	0	2	0	0
Royaume-Uni	0	0	0	0	0	0
Rwanda	0	0	0	0	0	4
Samoa	0	0	0	0	0	0
Sénégal	1	1	0	2	0	0
Serbie	4	0	0	4	0	6
Sierra Leone	0	0	0	0	0	1
Sri Lanka	0	0	0	0	0	13
Suède	0	0	0	0	0	12
Suisse	0	0	0	0	0	2
Togo	2	1	0	3	0	0
Turquie	0	0	0	0	0	30
Ukraine	2	2	275	279	0	18
Uruguay	0	0	0	0	0	3
Yémen	0	1	0	1	0	6
Zambie	3	0	0	3	0	22
Zimbabwe	2	0	0	2	0	27
Total	128	87	7 837	8 052	837	510

Carte